

MARCHÉS DE TAUX

Les obligations

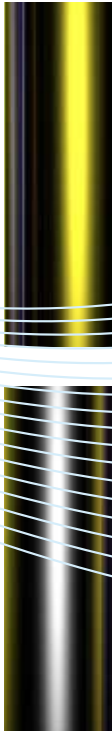
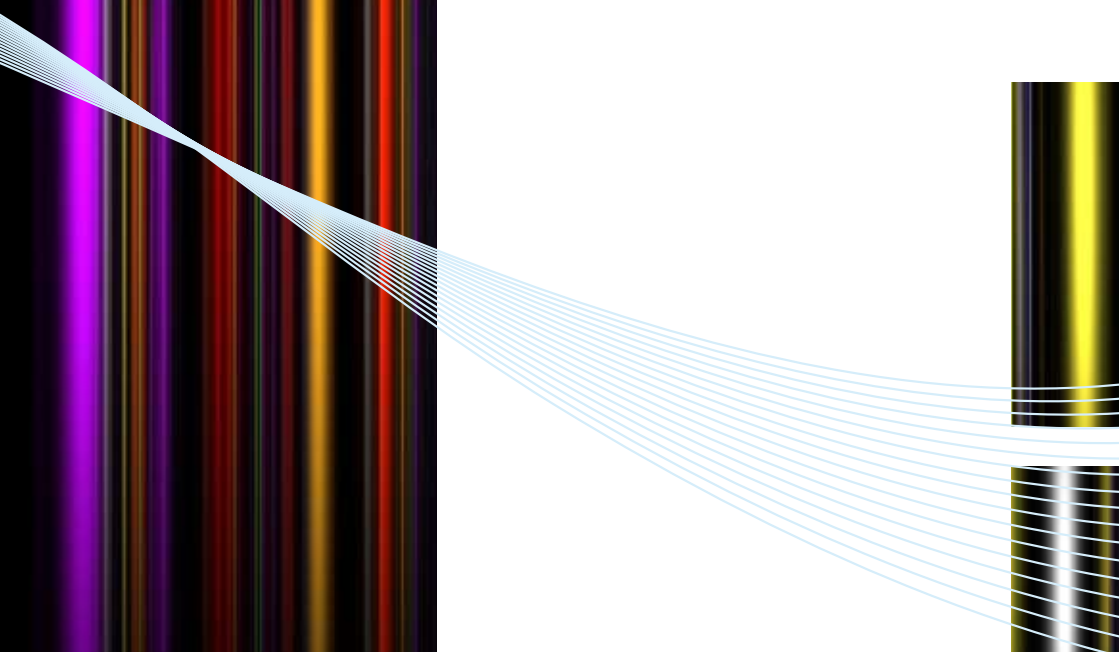
Présentation
à l'usage des
investisseurs
particuliers

Les renseignements fournis dans la présente publication sont donnés uniquement à titre d'information et ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente de placements ou d'engagement dans toute autre transaction. Bien que tout le soin nécessaire ait été apporté à la présente publication, ni NYSE Euronext, ni ses directeurs, employés ou agents ne garantissent, de façon expresse ou implicite, ni ne seraient être tenus pour responsables de l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans cette publication et déclinent ainsi expressément toute responsabilité. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cette publication ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. La création de droits et d'obligations afférente à des instruments financiers qui sont négociés sur les marchés opérés par les filiales de NYSE Euronext ne peuvent résulter que des règles de l'entreprise de marché concernée. NYSE Euronext vous encourage à vous faire votre propre opinion quant à l'opportunité et la pertinence à procéder à tout investissement et vous recommande de ne prendre aucune décision sur la base des informations contenues dans la présente publication avant de les avoir vérifiées, étant précisé que vous serez en toute hypothèse, seuls responsables de l'utilisation que vous en ferez. Les personnes souhaitant négocier des produits disponibles sur les marchés de NYSE Euronext ou souhaitant offrir à la vente de tels produits aux tiers sont donc avisées au préalable de vérifier l'environnement légal et réglementaire dans le territoire concerné ainsi que de s'informer sur les risques y afférant. NYSE Euronext est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à cette publication. Toute redistribution ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit ou toute utilisation de cette publication (notamment la traduction, la transformation ou l'adaptation) ne peut être effectuée sans l'autorisation préalable et écrite de NYSE Euronext. Les termes NYSE Euronext se rapportent à la société NYSE Euronext et ses filiales, et les références à NYSE Euronext contenues dans cette publication comprennent toute société du groupe tel que l'impose le contexte. NYSE Euronext®, Euronext® sont des marques déposées par NYSE Euronext. © 2009, NYSE Euronext - Tous droits réservés.



Sommaire

Qu'est-ce qu'une obligation ?	2
Pourquoi investir dans les obligations ?	6
Les différents types d'obligations	10
Le rendement des obligations	11
Comprendre la cotation d'une obligation	12



QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION ?

Définition

Une obligation est un titre de créance librement négociable sur un marché, représentatif d'une fraction d'emprunt.

Lorsqu'un investisseur choisit d'investir dans une obligation, il devient créancier vis-à-vis de la société émettrice et recoit en échange une rémunération ainsi que le remboursement du nominal à l'échéance.

Ce sont principalement de grands acteurs comme les Etats, les banques, les entreprises qui sont actifs sur le marché obligataire. Cependant, les investisseurs particuliers y ont également accès, soit directement, par le biais d'un intermédiaire financier (banques, courtiers, courtiers en ligne), soit indirectement en investissant dans des trackers* sur obligations ou dans des OPCVM obligataires.

**Les trackers sont des produits financiers reproduisant la performance d'un indice. Il s'agit de fonds indiciels négociables en bourse en continu sur NYSE Euronext de la même façon que les actions.*

Différences entre actions et obligations

Une obligation est un titre de créance tandis qu'une action est un titre de propriété représentant une part de capital et qui confère à son détenteur le statut d'associé.

Cette distinction juridique est à l'origine de différences quant aux droits attachés à ces deux types d'instruments.

Contrairement aux actions dont les dividendes versés dépendent des résultats de l'entreprise, les intérêts dus au titre d'un investissement en obligations sont définis contractuellement et connus à l'avance. Il en est de même du remboursement du capital investi qui, pour une action, n'aura lieu qu'en cas de cession des titres et à un cours non prévisible.

Pour finir, actions et obligations sont négociables en Bourse, ce qui donne la possibilité aux investisseurs de céder librement leurs titres sur le marché.

Le tableau ci-dessous résume ces quelques points :

	OBLIGATIONS	ACTIONS
Statut investisseur	Prêteur	Associé
Définition juridique	Titre de créance	Titre de propriété
Types de revenus	Intérêts	Dividendes
Rémunération des titres	Prévisible (définie contractuellement)	Aléatoire (liée à l'activité)
Remboursement à l'échéance	Oui (excepté pour les obligations perpétuelles)	A la cession des titres
Négociable en bourse	Oui	Oui

Les principales caractéristiques des obligations

Avant d'investir dans un titre d'obligataire, il est nécessaire de s'informer sur ses caractéristiques afin de bien identifier le rendement et les risques liés. Ces éléments sont précisés pour chaque émission dans le prospectus*.

Un résumé de ces informations est disponible sur la page Obligations du site www.euronext.com/obligations.

Le taux d'intérêt nominal : le taux d'intérêt nominal est défini à l'émission et sert de base pour le calcul périodique des intérêts appelés coupons. Il peut être fixe ou variable. Dans le cas d'un emprunt obligataire à taux variable, l'indice de référence qui servira de base pour le calcul du coupon est précisé à l'émission. Le taux applicable est calculé à chaque période et tient compte de l'évolution de l'indice de référence.

Le nominal : le nominal est le montant qui sert de base pour le calcul du coupon. Selon le type d'investisseurs auquel l'emprunt est destiné, l'émetteur fait le choix d'un montant nominal plus ou moins élevé.

Le coupon : le coupon correspond à l'intérêt versé par l'émetteur à destination du porteur de l'obligation. La périodicité de versement du coupon est annuelle pour les émissions réalisées dans la zone Euro et semestrielle pour celles réalisées aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne. Le coupon annuel se calcule en multipliant la valeur nominale de l'obligation par son taux d'intérêt nominal. La date de jouissance est la date qui sert de référence pour le calcul du coupon. Elle peut-être antérieure à la date de souscription ayant pour effet d'augmenter la valeur du premier coupon versé.

Le prix d'émission : le prix d'émission correspond au prix payé par le souscripteur de l'obligation à l'émission et peut différer du nominal. Lorsque le prix d'émission est égal au nominal on parle d'une émission au «pair». Certains souscripteurs peuvent bénéficier d'une prime d'émission lorsque le prix d'émission est inférieur au nominal.

Le prix de remboursement : le prix de remboursement correspond au montant qui sera versé au porteur de l'obligation en remboursement du capital initialement prêté. Celui-ci peut-être supérieur au nominal, le porteur bénéficie alors d'une prime de remboursement.

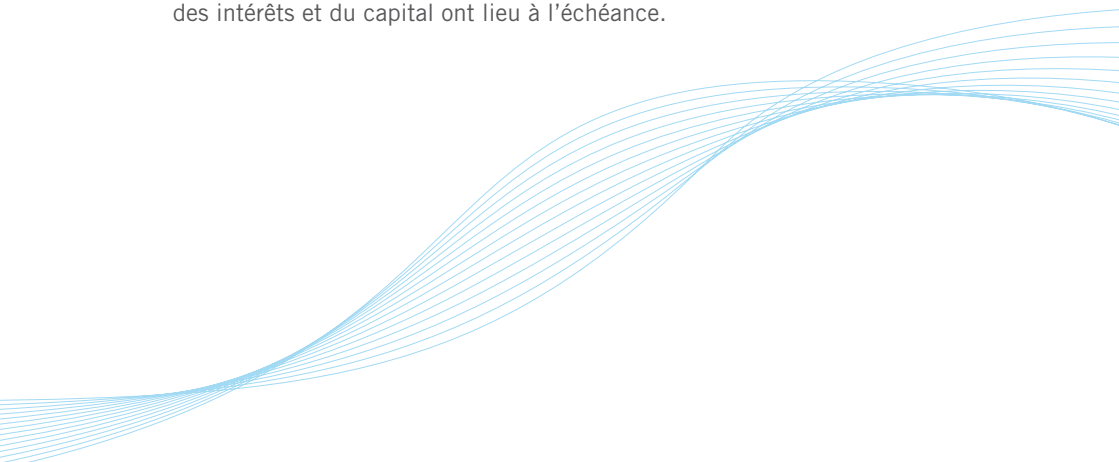
**Destiné à informer le public, le prospectus est un document que toute société doit publier avant de faire une opération relevant de l'appel public à l'épargne (APE).*

La date d'échéance ou date de remboursement : le prospectus précise la durée de l'emprunt ainsi que la date d'échéance. Certains emprunts prévoient des clauses de remboursement anticipé.

Il existe des obligations perpétuelles qui n'ont pas de date d'échéance. Chaque année l'investisseur perçoit néanmoins des coupons.

La maturité : la maturité d'un emprunt correspond au temps restant à courir jusqu'à la date d'échéance.

Le mode de remboursement ou d'amortissement : Il existe plusieurs modes de remboursement du capital d'un emprunt obligataire.

- S'il s'agit d'un emprunt **in fine** le capital est remboursé en une seule fois à l'échéance. C'est la méthode la plus couramment utilisée sur les marchés obligataires.
 - Le remboursement par **amortissement constant** s'effectue durant toute la vie de l'emprunt, à la fin de chaque période. En pratique cela a lieu par tirage au sort. Le porteur dont les titres ont été tirés au sort à une date antérieure à la date d'échéance se voit rembourser la totalité du capital investi.
 - La méthode de remboursement par tirage au sort est également utilisée dans le cas d'un emprunt à **annuités constantes**. Pour l'émetteur la somme versée à chaque période est fixe, le montant consacré au remboursement du capital augmentant progressivement pendant toute la durée de l'emprunt.
 - Enfin, il existe des emprunts obligataires dits **zéro coupon** dont le remboursement des intérêts et du capital ont lieu à l'échéance.
- 

POURQUOI INVESTIR DANS LES OBLIGATIONS ?

Les avantages d'un placement en obligations

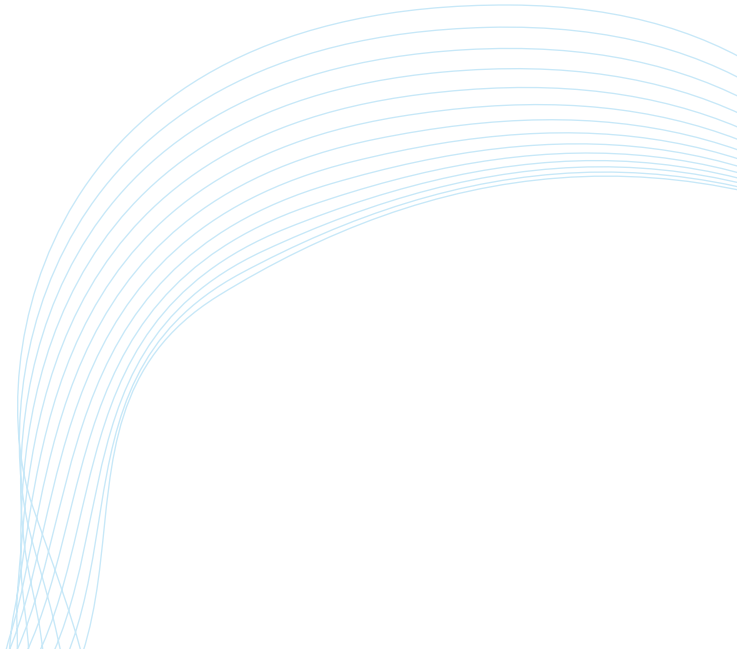
Outil de diversification

Les obligations constituent un bon moyen de diversifier un portefeuille et constituent un placement complémentaire à d'autres classes d'actifs pour plusieurs raisons :

- les obligations, en raison de la plus forte prévisibilité des revenus qu'elles distribuent, affichent des cours plus stables que les actions,
- les principaux déterminants affectant le cours des obligations ne sont pas forcément ceux qui prédominent à la formation des prix des autres actifs. Diversifier un portefeuille dans différentes classes d'actifs permet à un moment donné, de compenser les pertes sur un segment par une hausse de la valeur des actifs sur un autre segment,
- les principaux risques attachés aux investissements en obligations peuvent être différents de ceux engendrés par d'autres placements. Cela permet donc à un investisseur de ne pas être exposé à un même type de risque.

Prévisibilité du rendement

Dans le cas d'un investissement dans une obligation à taux fixe, les intérêts ainsi que le remboursement à l'échéance sont connus à l'avance. Le rendement à l'échéance offert par le titre est donc connu par l'investisseur dès la souscription du titre.



Transparence et suivi du risque de crédit

Le *rating* publié par les agences de notation ainsi que le taux de rendement exigé par le marché pour un émetteur donné permettent aux investisseurs d'évaluer le risque de crédit auquel ils s'exposent. De plus, la réévaluation périodique des *ratings* par les agences de notation permettent un suivi régulier du risque émetteur.

D'autres facteurs propres au secteur ou à la société doivent cependant être pris en considération afin de compléter l'analyse. Les notations délivrées par les agences ne fournissent pas d'avis sur le potentiel de croissance des bénéficiaires d'une société et ne constituent donc pas un conseil d'investissement. Il s'agit uniquement d'un avis sur la solvabilité de l'émetteur.

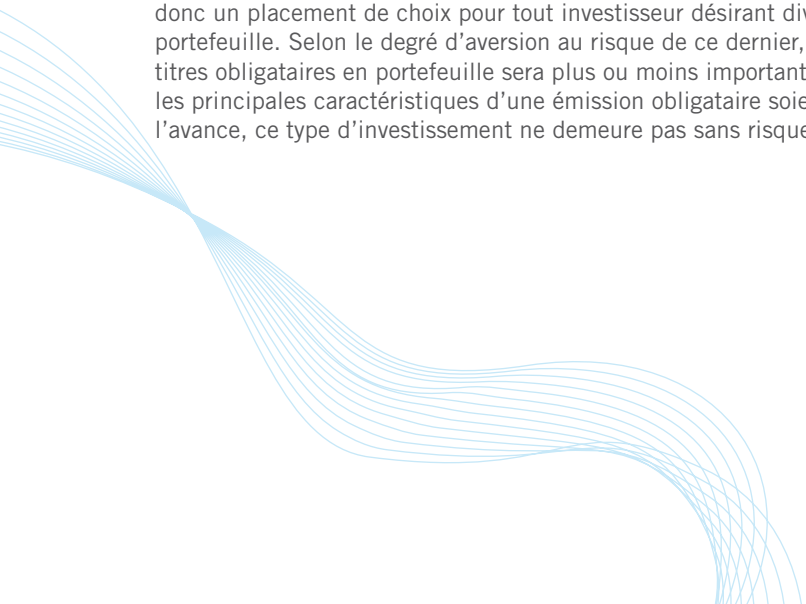
Publicité

Des informations sur les caractéristiques de chaque titre listé sur NYSE Euronext sont disponibles sur notre site internet ainsi que sur le site de l'émetteur. Le prospectus d'émission est également diffusé par l'émetteur.

Une grande diversité de titres adaptés à des stratégies variées

Grâce à la multiplicité des émetteurs, des rendements, des maturités et des modes de remboursement, les obligations permettent aux investisseurs de construire un portefeuille adapté à leur stratégie et à leur profil de risque.

Le caractère prévisible et relativement moins risqué des obligations en font donc un placement de choix pour tout investisseur désireux diversifier son portefeuille. Selon le degré d'aversion au risque de ce dernier, le poids des titres obligataires en portefeuille sera plus ou moins important. Bien que les principales caractéristiques d'une émission obligataire soient connues à l'avance, ce type d'investissement ne demeure pas sans risque.



Les risques liés aux obligations

Le risque d'inflation

L'inflation a un impact négatif sur le rendement d'un titre. En cas de forte inflation, les revenus perçus dans le cadre d'une émission à taux fixe ainsi que le remboursement du nominal à l'échéance risquent de se déprécier au cours du temps. Il est alors important de raisonner en termes de taux d'intérêt réel. Vous trouverez ci-dessous une manière simplifiée d'évaluer ce dernier :

$$\left[\text{Taux d'intérêt réel} = \text{Taux d'intérêt nominal} - \text{Taux d'inflation} \right]$$

Pour gérer le risque d'inflation, il est possible d'investir dans des titres obligataires indexés sur un indice des prix. Les OATi émises par l'Etat français en sont un bon exemple. Leur principal est indexé sur une référence quotidienne calculée en fonction de l'indice français des prix à la consommation. Les coupons versés suivent donc le niveau général de prix tout comme la valeur du nominal remboursée à l'échéance.

Le risque de taux

La valeur d'une obligation à taux fixe n'est pas stable dans le temps et dépend du niveau général des taux d'intérêts. Quand les taux montent, de nouvelles opportunités d'investissements sont possibles à des taux plus avantageux. La valeur de l'obligation va donc baisser de façon à ce que le taux de rendement offert par le titre égalise celui versé par les nouvelles émissions. Inversement, lorsque le niveau général des taux d'intérêt diminue, la valeur des obligations à taux fixe augmente.

$$\left[\begin{array}{cc} \text{Taux du marché} \uparrow & \text{Cours de l'obligation} \downarrow \\ \text{Taux du marché} \downarrow & \text{Cours de l'obligation} \uparrow \end{array} \right]$$

Mais le risque de perte en capital sur le montant investi ne se réalise qu'en cas de cession des titres. Lorsque un investisseur détient des titres à taux fixe jusqu'à l'échéance, le rendement offert par l'investissement est alors égal au taux d'intérêt nominal.

Un moyen de gérer le risque de taux consiste à investir dans des titres obligataires à taux variable.

Le risque de crédit

Le risque de crédit ou risque de défaut correspond à la situation où l'émetteur se retrouve dans l'incapacité de payer les intérêts et/ou de rembourser le capital à l'échéance. Il est difficile pour un investisseur d'évaluer un tel risque, c'est pourquoi des sociétés spécialisées, les agences de notation, ont pour rôle d'attribuer des notes (ou *ratings*) qui rendent compte de la capacité des émetteurs à faire face à leurs engagements.

Pour les opérations de moyen-long terme, les notations attribuées vont de AAA à C pour S&P et de Aaa à C pour Moody's. Plus le *rating* est élevé et plus le risque de crédit est faible. Les obligations notées BBB ou plus sont qualifiées d'*Investment Grade* et celles notées en deçà sont qualifiées de *Speculative grade* (investissement spéculatif). Vous trouverez ci-dessous la grille de notation adoptée par Standard & Poor's :

STANDARD & POOR'S	
AAA	Catégorie <i>Investment Grade</i> Emetteurs présentant un faible risque de défaut
AA	
A	
BBB	Catégorie <i>Speculative Grade</i> Emetteurs présentant un risque de défaut élevé
BB	
B	
CCC	
CC	
C	

Le *rating* attribué à une émission obligataire peut différer de celui dont bénéficie l'émetteur grâce au recours à des garanties externes représentées par des institutions financières.

La notation d'un émetteur n'est pas stable dans le temps et peut varier si la situation économique et financière de celui-ci venait à se dégrader.

Le taux d'intérêt versé par un titre sera plus ou moins élevé selon la qualité de l'émetteur. Plus la notation d'un émetteur est faible et plus le taux offert par le titre sera élevé.

Le risque de liquidité

Sur un marché financier, la liquidité d'un actif représente la facilité qu'à un investisseur à acheter ou à vendre cet actif sans avoir à payer de prime ou subir de décote, et ce grâce à la présence d'un grand nombre d'investisseurs. Lorsque vous investissez dans des obligations vous n'êtes parfois pas assuré de pouvoir revendre vos titres dans des conditions favorables.

Pour y remédier, certains émetteurs signent des contrats d'animation de marché auprès de banques partenaires. Celles-ci s'engagent alors à proposer en continu des prix à l'achat ou à la vente afin d'assurer la liquidité quotidienne des titres.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'OBLIGATIONS

Il existe une grande diversité d'obligations qui permettent à l'investisseur de construire un portefeuille adapté à ses besoins. Le profil rendement/risque du titre dépend de la nature de l'émetteur.

Différents types d'émetteurs

Les obligations sont souvent classées par type d'émetteur. On trouve : les organisations supranationales, les Etats, les entreprises publiques, semi-publiques et les entreprises privées. L'intérêt d'une telle classification est qu'elle donne une première idée quant à la qualité de la signature de l'émetteur.

Les emprunts d'Etats (*government bonds* ou *Govies*)

Les Etats bénéficient en général du *rating* le plus élevé («triple A»).

Les obligations émises par l'Etat belge sont les Bons d'Etat.

Les obligations à long terme émises par l'Etat français sont les OAT (Obligations Assimilables du Trésor). Le segment des OAT particuliers, animé par des banques spécialistes en valeur du Trésor (SVT), est accessible à tous et permet aux investisseurs individuels d'acheter et de vendre leurs titres facilement.

Il existe plusieurs types d'OAT :

- les OAT à taux fixe ;
- Les OATi dont le nominal est indexé sur l'indice français des prix à la consommation (hors tabac) ;
- Les OAT€i dont le nominal est indexé sur l'indice harmonisé des prix de la zone euro ;
- les OAT «zéro coupon» qui ne verse pas de coupon annuel pendant la durée de l'emprunt et dont le remboursement à lieu à l'échéance.

D'autres Etats comme les Pays-Bas, le Portugal, l'Autriche émettent des obligations sur NYSE Euronext.

Les obligations d'entreprises (*corporate bonds*)

Pour se financer à moyen-long terme, les entreprises peuvent recourir au marché via une émission obligataire. Etant considérées comme plus risquées que les émissions d'Etat, les obligations d'entreprises offrent des rendements généralement supérieurs. Certains titres émis par des entreprises publiques ou en bonne santé financière bénéficient d'une notation élevée. A l'inverse, il existe des obligations à haut rendement (*high yield*), émises par des sociétés présentant un risque de défaut élevé. Ces sociétés peuvent être des entreprises en difficulté financière et dont la note a été dégradée, de jeunes entreprises, certains fonds de LBO. Il s'agit cependant d'une classe d'actifs très risqués nécessitant de très bonnes connaissances en finance. Entre ces deux extrêmes existent une grande diversité de rendements et d'émetteurs qui permettent aux investisseurs de trouver des opportunités de placements adaptées à leur profil de risque.

LE RENDEMENT DES OBLIGATIONS

Contrairement au taux d'intérêt nominal figurant dans le prospectus d'émission, la notion de taux de rendement actuariel, plus complète, permet de donner aux investisseurs une idée de la rentabilité effective de leur placement.

La définition quelque peu complexe du taux de rendement actuariel fait appel à un concept majeur en finance : la notion d'actualisation.

La notion d'actualisation permet de tenir compte du temps dans l'évaluation d'un actif.

1 € aujourd'hui vaudra, en tenant compte du taux de placement t à un an, $1 € \times (1+t)$ dans un an (principe de la capitalisation).

A l'inverse si je suis sûr de recevoir 1€ dans un an, le montant équivalent à cette somme vaut aujourd'hui $1 € / (1+t)$.

En finance, la valeur actuelle d'un actif correspond à la somme actualisée des flux futurs qu'il va générer dans le temps. Si la valeur d'un titre sur le marché est inférieure à sa valeur actuelle, cela signifie que l'investisseur anticipe que ce titre lui rapportera plus que son investissement initial.

Si l'on prend l'exemple d'une obligation de nominal N et d'échéance 10 ans. On nomme $C1$ le coupon versé la première année, $C2$, celui versé la deuxième, $C3$ celui versé la troisième et t le taux de rendement exigé, la valeur actuelle de l'obligation correspond à :

$$\left[\text{Valeur actuelle} = \frac{C1}{(1+t)} + \frac{C2}{(1+t)^2} + \frac{C3}{(1+t)^3} + \dots + \frac{C10 + N}{(1+t)^{10}} \right]$$

Le taux de rendement d'un titre obligataire correspond alors au taux qui égalise le montant investi (prix d'émission ou prix d'achat) avec la valeur actuelle des flux futurs de l'obligation. A partir du même exemple que précédemment la formule de calcul du taux de rendement T correspond à :

$$\left[\text{Prix d'émission (ou d'achat)} = \frac{C1}{(1+T)} + \frac{C2}{(1+T)^2} + \frac{C3}{(1+T)^3} + \dots + \frac{C10 + P}{(1+T)^{10}} \right]$$

Avec P le prix de remboursement (ou de revente)

La formule étant complexe, il est préférable de recourir à des calculateurs dédiés.

COMPRENDRE LA COTATION D'UNE OBLIGATION

Sur la page Obligations du site www.euronext.com/obligations, l'investisseur peut par exemple retrouver toutes les caractéristiques de l'emprunt EDF aux particuliers émis le 17 juillet 2009 pour un montant de 3,268 Milliards €. Pour cela il suffit de cliquer sur l'onglet **Listes et cours** qui s'affiche dans le menu à gauche et de renseigner le nom de l'émetteur (EDF) ou encore le code ISIN (FR0010758888), en utilisant la recherche directe. Après avoir cliqué sur le titre de son choix dans le tableau d'affichage, l'investisseur trouvera dans l'onglet **Caractéristiques** l'ensemble des informations suivantes :

Codes et classification	
ISIN	FR0010758888 Mmemo EDFAO CFI CFI
Marché	- Euronext
Type	Obligations - Notes Moyen Terme - Continu

Classification Financial Instrument	
CFI: DT	Plus d'infos sur le CFI
D=Debt instruments	
T=Medium-term notes	

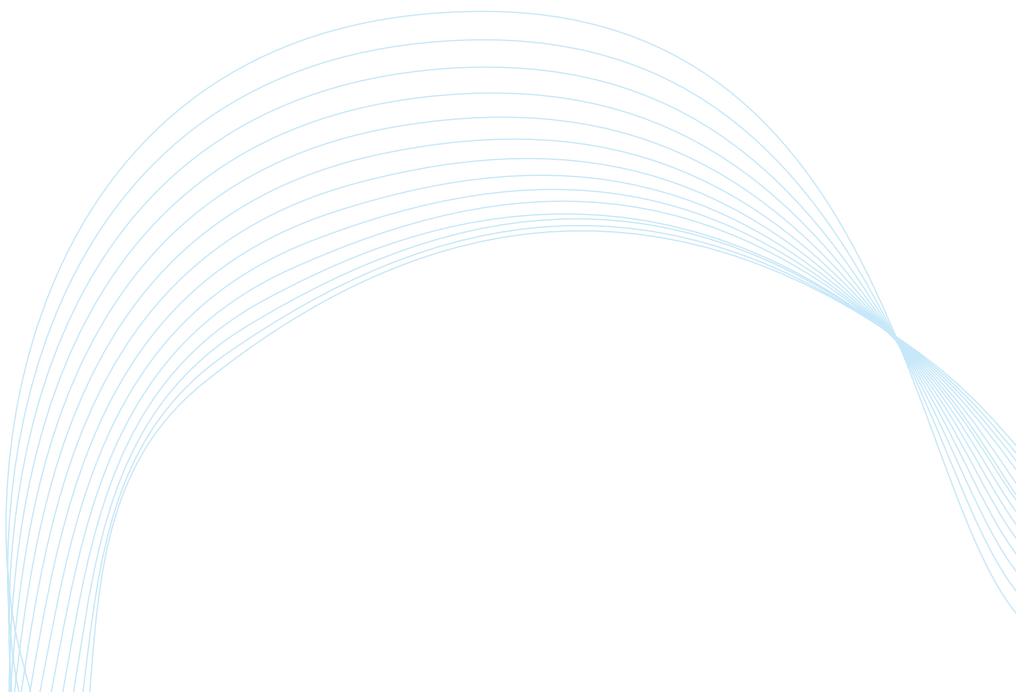
Instrument information		Issuer information	
ISIN/memo	FR0010758888 / EDFAO	Emetteur	EDF
Instrument name	EDF 4,5% 17JUL14	Issuer type	
Type d'obligation	Notes Moyen Terme	Issuer country	France
Outstanding amount (€)	3,268,926,000		
Prix d'émission (€)	1,000		
Valeur nominale (€)	1,000		
Date d'émission	17/07/2009		
Date de maturité initiale	17/07/2014		
Type remboursement	-		

Trading characteristics		Coupon information	
Trading hours	Continu 9h00-17h30	Type d'intérêt	Taux fixe
	Double fixing 11h00 & 16h00 pour les obligations	Taux / indice de référence	4.5
	Double fixing 2h00 & 17h00 pour les obligations convertibles	Fréquence du coupon	ANNUEL
	Fixing hebdomadaire	Coupon cours %	0.925
Quantity notation	En nombre de titres	Coupon brut précédent (-)	-
Expression cours	En % de la valeur nominale	Coupon net précédent (-)	-
Quotité	1		
Mode de cotation	Continu		
Groupe de négociation	40		

Extrait du site internet www.euronext.com

Parmi les informations essentielles à repérer on trouve :

- Le **Code ISIN**, ici FR0010758888, qui permet d'identifier le titre recherché et de le retrouver facilement sur notre site internet à partir du moteur de recherche dédié situé sur la page d'accueil.
- Le **nom de l'émetteur** qui permet d'apprécier la qualité de la signature à partir de la notation de crédit qui lui est attribuée. Cependant certaines émissions bénéficient d'une notation différente de celle de l'émetteur. Pour EDF la notation de l'émission au moment de la souscription initiale est de Aaa3 par Moody's et A+ par Standard & Poor's ce qui correspond une émission de bonne qualité pour une entreprise privée.
- Le **prix d'émission** correspond au prix de souscription initiale. Pour l'emprunt EDF il est égal au nominal soit 1 000 €.
- Le **nominal** permet à l'investisseur de calculer le coupon qu'il va percevoir périodiquement. Il s'agit ici d'une obligation à taux fixe de 4,5 % qui verse un coupon annuel de 4,5 % x 1 000 soit 45 € par an. Le calcul du coupon nécessite donc d'identifier la **valeur nominale**, le **type d'intérêt** ainsi que la **fréquence du coupon**.



Les informations suivantes, accessibles dans l'onglet **Cours** doivent également être prises en compte :



Extrait du site internet www.euronext.com

Le prix

La majorité des titres sur Euronext cote en **pourcentage du nominal** ce qui signifie que le prix est exprimé par rapport à la valeur nominale du titre. Ainsi le 29/09/2009 à 12 h 09, l'emprunt EDF cote 105,34 % ce qui correspond à un prix de $105,34\% \times 1\,000 = 1\,053,4$ €. Cependant cette valeur ne correspond pas au prix d'achat effectif car les obligations cotent au **pied de coupon**. Les intérêts courus ne sont pas inclus dans le cours.

Un investisseur désirant acheter l'obligation EDF à cette date devra également rembourser au vendeur de l'obligation, la part du coupon correspondant aux intérêts accumulés entre la date de détachement du dernier coupon et la date de livraison du titre. Dans notre exemple le coupon couru est de 0,925 %. L'acheteur devra payer au total $(105,34\% + 0,925\%) \times 1\,000$ soit 1062,65 €.

La quotité

La quotité correspond au multiple par lequel il faut multiplier le prix pour connaître le montant minimum à investir. Pour un titre présentant une quotité de 4 et un prix de 1070 €, l'investisseur devra déboursier au minimum $1\,070 \times 4 = 4\,280$ € pour 4 obligations. S'il souhaite investir plus, il devra acheter 8, 12 ou 16 obligations.





Contacts

Pour plus d'informations
sur l'achat et la vente d'obligations,
merci de contacter
votre intermédiaire financier
ou connectez vous sur
www.euronext.com/obligations

Powering the exchanging world.SM

www.nyx.com

©2009 NYSE Euronext, Inc. All Rights Reserved.

MAL/L5653/Oct-09/500